

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 24 février 2022 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1873

Compte de Gestion 2021

7 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Véronique DELFAUX (CR), Sophie VAGINAY RICOURT, Christophe MADROLLE (CR), Nathalie CHEVILLARD (CR), Didier REAULT (CD13)

1 pouvoir : Marielle Fabre (CD84), excusée, donne pouvoir à Anne CLAUDIUS-PETIT (CR)

1 Membre absent (avec voix délibérative) excusé : Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon)

Participaient également (non-votants) :Géraldine POLLET (CR), Céline HAYOT (région), Stéphanie MARI (CD84), Béatrice ORELLE (CD13), Jean Philippe CHAUVIN (CA Grand Avignon), Sylvie GAILLARD (CESER), Karine CAZETTES (CESER), Guy PARRAT (CESER), Jean-Yves PETIT (CESER), Annick MIEVRE (Agence de l'eau), Euriell GAZAN (NCA), Frédéric FIORE (Paierie Régionale), Géraldine BIAU (DREAL), Audrey MICHEL (ARBE), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

Membres titulaires présents ou représentés : 8 sur 9
Quorum atteint

Considérant Qu'après avoir pris connaissance du compte de gestion 2021 établi par le comptable public du Syndicat Mixte, les résultats sont conformes à ceux du compte administratif 2021 établi par la Présidente de l'ARPE-ARB ;

Ouï L'exposé de la Présidente de l'ARPE-ARB ;

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'approuver le compte de gestion 2021 établi par le comptable public de l'ARPE-ARB.

Fait et délibéré à Marseille, le 24 février 2022



Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT